

système mis au point à Bretton Woods ne sert en fait que les intérêts de quelques pays développés.

67. Pour des raisons évidentes, l'Afghanistan s'intéresse particulièrement aux mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et des pays en voie de développement sans littoral. L'Afghanistan souhaiterait que ces mesures soient appliquées, mais les tendances actuelles laissent à penser que la majorité des pays développés sont hésitants ou perplexes. Lors de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, une résolution relative aux mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés a été adoptée. Aux termes de cette résolution, la Conférence a recommandé qu'un rang de priorité très élevé soit accordé à l'application immédiate des programmes adoptés à la troisième session de la CNUCED et par d'autres organisations internationales qui visent à accorder un traitement particulier à ces pays, en particulier dans le domaine du commerce; il a également été recommandé que l'on s'efforce d'appliquer de nouvelles mesures dans tous les domaines et surtout dans celui du commerce et des finances, et que les diverses résolutions et décisions de l'ONU et des organismes qui lui sont rattachés soient exécutées sans tarder. Les besoins particuliers des pays sans littoral ont fait l'objet d'une autre résolution, dans laquelle il a été recommandé qu'une série de dispositions spéciales soient envisagées et appliquées d'urgence afin d'assurer à ces pays le droit au libre accès à la mer dans les deux sens et l'assistance internationale dont ils ont besoin. La délégation afghane espère que des décisions analogues seront recommandées par la Deuxième Commission. La République d'Afghanistan croit dans le principe de l'auto-assistance, mais il ne serait pas réaliste de penser qu'elle pourrait assumer son développement dans des délais relativement rapides sans une assistance bilatérale et multilatérale. Le gouvernement afghan est disposé à assumer ses responsabilités dans le cadre de la Stratégie et pour cela il est prêt à apporter des réformes fondamentales à son économie. Il est décidé, en premier lieu, à instituer une réforme agraire dont bénéficiera la majorité du peuple afghan. Néanmoins, il a besoin d'une assistance internationale qui soit assortie de clauses de faveur et qui ne soit subordonnée à aucune condition. Il est essentiel que le principe de la non-réciprocité soit pris en considération dans les échanges commerciaux.

68. La délégation afghane pense que c'est dans le domaine économique et social que l'Organisation des

Nations Unies peut exploiter le mieux son potentiel. Elle se félicite de l'élargissement à 54 membres de la composition du Conseil économique et social, qui permettra à cet organe de mieux se représenter les problèmes de la communauté internationale et le mettra par conséquent mieux à même de remplir son rôle.

69. M. Siddiq partage sans réserve les vues exprimées à Alger par les pays non alignés, qui ont estimé que le mouvement vers la détente, quoique bienvenu, n'a eu jusqu'ici que peu d'effet sur le progrès des pays en voie de développement. Il faut espérer que la détente stimulera les relations économiques mutuelles des pays directement intéressés, mais qu'en outre elle aboutira à une amélioration générale des relations économiques dont bénéficieront tous les membres de la communauté internationale.

70. L'Afghanistan approuve la décision des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui ont demandé qu'une conférence commune FAO/CNUCED au niveau ministériel se réunisse d'urgence afin de formuler les principes d'une coopération internationale visant à remédier à la pénurie croissante de produits alimentaires et d'autres produits de base ainsi qu'à maintenir la stabilité des prix. A cet égard, elle approuve également la proposition des Etats-Unis d'Amérique tendant à réunir une conférence mondiale de l'alimentation en 1974, ainsi que l'idée d'organiser une session spéciale de l'Assemblée générale, à un niveau élevé, en vue d'examiner les problèmes du développement et de la revitalisation du mécanisme mis en place pour atteindre les buts et les objectifs de la Stratégie internationale du développement avant même l'examen qui doit avoir lieu en 1975, au milieu de la Décennie.

71. M. Siddiq appuie sans réserve la proposition de la délégation de l'URSS tendant à ce que les Etats membres permanents du Conseil de sécurité réduisent leurs budgets militaires de 10 p. 100 et utilisent les ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement. Il espère toutefois que cette assistance sera alors accordée par l'intermédiaire des organisations internationales et qu'elle tiendra compte des besoins urgents des pays en voie de développement les moins avancés.

La séance est levée à 12 h 55.

1529^e séance

Mardi 9 octobre 1973, à 15 h 20.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

Discussion générale (fin)

1. M. OLIVERI LÓPEZ (Argentine) fait observer que la vingt-huitième session de l'Assemblée générale se tient au moment où les relations économiques internationales sont dans une période de transition d'importance capitale pour les pays en voie de

développement. Le nouveau climat de détente entre pays à systèmes sociaux et économiques différents a déjà eu des répercussions dans le domaine économique. Si la délégation argentine croit, comme le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales (1516^{ème} séance), que cette détente est de nature à favoriser le commerce international, elle n'en craint pas

A/C.2/SR.1529

moins que tout ce que les pays en voie de développement pourront en attendre ne se ramène à l'effet indirect d'un regain d'activité sur les marchés mondiaux. En fait, il est fort possible que le rapprochement des grandes puissances indique simplement leur intention de perpétuer leur hégémonie et non d'établir les assises d'une répartition plus équitable des revenus dans le monde.

2. Le Gouvernement argentin espère que les progrès réalisés dans la voie du désarmement donneront un élan nouveau à la coopération aux fins du développement car il est évident que les sentiments de frustration nés du sous-développement influent sur la paix et la sécurité internationales. Le fait que tous les gouvernements adoptent la même attitude à l'égard de questions telles que les politiques à suivre en matière d'environnement, les pénuries alimentaires, la mise en valeur des ressources du fond des mers ou la science et la technique marque bien les liens d'interdépendance qui existent désormais entre tous les Etats. Par ailleurs, la crise monétaire, qui frappe tous les pays, qu'ils soient grands ou petits, montre que toute solution prise isolément est impossible à appliquer. Enfin, que même les systèmes économiques les plus stables soient atteints par l'inflation est une preuve de plus de l'interdépendance des pays.

3. Dans ces circonstances, il est vraiment paradoxal que dès les premières années de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, on constate un temps d'arrêt, et même un recul, dans la coopération internationale qui aurait dû marquer l'application de la Stratégie internationale du développement. Ainsi qu'il ressort de la première opération d'examen et d'évaluation par le Comité de la planification du développement¹, «la cause du développement a perdu de son élan».

4. Le document de travail présenté par le Conseil économique et social en annexe à sa résolution 1827 (LV) révèle nettement que si les objectifs peu ambitieux fixés dans la Stratégie n'ont pu être atteints, la faute en incombe à tous les pays développés, à quelques exceptions près. La première opération d'examen et d'évaluation aboutira certainement à la même conclusion. Toute évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie devra à la fois être fondée sur un diagnostic des événements qui se sont produits et être marquée du sceau de l'esprit novateur approprié à l'époque difficile que traverse le monde. Quel que soit le verdict, rien ne saurait justifier qu'on transige sur les buts et objectifs de la Stratégie.

5. La croissance économique n'est pas synonyme de développement; celui-ci consiste en un processus intégré qui met l'accent voulu sur les aspects qualitatifs du bien-être individuel et de la justice sociale. Le Gouvernement argentin s'est donné pour tâche d'édifier une société nouvelle où toutes les couches sociales ont leur rôle à jouer et où l'écart qui les sépare se réduit grâce à la redistribution du revenu national. Toutefois, ces transformations qualitatives ne se feront pas sans une croissance économique dans tous les secteurs; aussi le Gouvernement argentin reste-t-il persuadé que la réalisation des objectifs quantitatifs est essentielle au plein épanouissement de l'homme. La coopération de la communauté internationale au

développement national ainsi intégré devrait se concrétiser par des mesures que devraient prendre tant les pays développés que les pays en voie de développement; elle ne devrait pas s'exprimer en termes d'objectifs ou d'indicateurs qui divisent les peuples du tiers monde au lieu de les unir et qui procèdent d'une vue trop théorique des choses pour venir à bout des épreuves d'une époque en pleine évolution.

6. Les négociations internationales concernant un nouveau système monétaire et les négociations commerciales dans le cadre du GATT montrent que la communauté internationale se trouve au seuil d'une ère nouvelle dans les relations économiques internationales. Le Gouvernement argentin participe aux deux séries de négociations et il a indiqué clairement sa position: pour lui, tout accord sur le système monétaire ou sur les termes de l'échange devra tenir compte des caractéristiques de tous les Etats membres, et en particulier de leur niveau de développement. Ainsi, pour ce qui est de la question des déséquilibres de balance des paiements, le mécanisme qui sera établi devra tenir compte des problèmes économiques et sociaux particuliers aux pays en voie de développement. Le Gouvernement argentin estime que les droits de tirage spéciaux devraient être le pivot du système monétaire réformé et il souscrit au principe du lien entre l'allocation des droits de tirage spéciaux et l'assistance au développement. Le montant des droits de tirage spéciaux alloués aux pays en voie de développement les moins avancés devrait être augmenté afin de faciliter la croissance des échanges internationaux et le courant des ressources réelles vers les pays en voie de développement.

7. Tout en comprenant certains éléments positifs, la déclaration faite à Tokyo le 14 septembre 1973 dans le cadre du GATT est, dans son ensemble, décevante. La part d'intervention des pays en voie de développement dans les échanges mondiaux est en régression et l'objet de la série de négociations commerciales qui doivent bientôt s'ouvrir doit être d'enrayer sinon de renverser cette tendance. Les pays développés doivent montrer qu'ils sont conscients de leur responsabilité à l'égard de la communauté internationale et souscrire sans réserve à un programme qui soit à l'avantage de tous les pays. Le Gouvernement argentin tient à souligner qu'il faudra tenir compte des intérêts des pays en voie de développement dans les négociations monétaires comme dans les négociations commerciales, et que les accords futurs devront conduire à une nouvelle division internationale du travail dans laquelle les questions de financement et du développement de la technologie auront le rang de priorité voulu.

8. L'influence croissante des sociétés multinationales est une source de préoccupation pour la communauté internationale en général et pour les pays en voie de développement en particulier. Ces sociétés exercent une ingérence et une domination d'un genre nouveau qui influent sur le processus de la prise des décisions dans les pays de pénétration, en particulier dans les pays en voie de développement. Le Gouvernement argentin espère que le Groupe de personnalités constitué par le Conseil économique et social aux termes de sa résolution 1721 (LIII) saura élaborer des règles de conduite précises dans lesquelles il sera tenu compte des problèmes structurels et de la position relativement plus faible des pays de pénétration; la création de centres régionaux ou internationaux d'information

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément No 5*, par. 29.

et de consultation marquerait un premier pas important.

9. L'Argentine se félicite des progrès réalisés dans l'élaboration d'une charte des droits et des devoirs économiques des Etats. A cet égard, le Conseil économique et social a apporté une contribution notable, lors de ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions, à l'application pratique de la notion de sécurité économique collective.

10. La délégation argentine s'inquiète tout particulièrement de la crise alimentaire qui met en péril la vie de millions d'être humains en Afrique et en Asie. A la cinquante-cinquième session du Conseil économique et social, l'Argentine a promis de contribuer aux secours d'urgence pour la zone soudano-sahélienne, et elle se félicite de constater que l'Organisation des Nations Unies a fait un nouvel effort pour trouver des solutions à long terme aux problèmes de la sécheresse dans cette zone.

11. Un événement particulièrement important et prometteur est que tous les pays en voie de développement font maintenant un "effort autocentré" pour assurer leur indépendance économique dans un système d'aide et de solidarité mutuelles, ainsi qu'en témoignent les décisions que l'Argentine entérine sans réserve, prises par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à Georgetown du 8 au 12 août 1972, et par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973. Le développement autonome est l'instrument essentiel qui permettra à ces pays de connaître une souveraineté politique véritable et de réaliser les réformes de structure indispensables à l'accession à l'indépendance économique réelle et à l'établissement de la justice sociale. Cette tendance nouvelle est en partie justifiée par les déceptions qu'éprouvent les pays en voie de développement dans leurs relations avec les principaux pays développés. Néanmoins, la lutte du tiers monde pour parvenir à un développement autonome et intégré dépend de certains facteurs extérieurs, à savoir l'amélioration indispensable des termes de l'échange et du financement, du transfert des techniques et de l'assistance technique. Le fait que les pays en voie de développement entendent adopter une attitude commune à l'égard d'une large gamme d'activités économiques et sociales ne manquera pas d'influer à la fois sur les programmes de coopération de l'Organisation des Nations Unies et sur la coopération internationale au service du développement en général. L'application de la "Stratégie internationale du développement" étant pratiquement au point mort, il est particulièrement encourageant de constater que les pays en voie de développement manifestent maintenant la ferme volonté de coopérer entre eux.

12. M. SHIRAMANGA (Burundi) dit que l'adoption de la Stratégie internationale du développement avait fait espérer qu'on pourrait bientôt résoudre les problèmes de développement des pays pauvres. Les résultats des deux premières années de la Décennie sont cependant décevants. L'écart s'élargit de plus en plus entre les riches et les pauvres et le rythme de croissance des économies de maints pays en voie de développement se ralentit. La solidarité universelle a perdu de son élan, semble-t-il, particulièrement chez les pays nantis. Le courant d'aide fournie par les pays

développés aux pays en voie de développement a substantiellement diminué pendant la deuxième Décennie. Chose plus décevante encore, il apparaît une tendance bien marquée chez les pays les plus riches à se désintéresser de l'essor économique des pays pauvres. L'Organisation des Nations Unies est née du souci commun de sauvegarder la paix universelle, mais celle-ci ne deviendra une réalité que si l'écart actuel de développement disparaît et si l'humanité tout entière atteint un niveau de vie décent. L'orientation des institutions financières internationales n'a guère été plus favorable aux pays en voie de développement. A maintes reprises, le jugement qu'elles portent sur tel ou tel gouvernement les a fait revenir sur leurs décisions, ce qui amène les pays en voie de développement à s'interroger sur le rôle qu'elles attribuent à la Stratégie.

13. L'indifférence et même l'égoïsme des pays nantis et la déception des pays en voie de développement ne cessent de se manifester dans les échanges commerciaux. La coopération commerciale serait pourtant le meilleur moyen d'appuyer efficacement les efforts que les pays pauvres entreprennent pour améliorer leur sort. Une rémunération des produits alimentaires juste et stable et la suppression des barrières contingentaires ou protectionnistes opposées aux produits primaires et notamment aux produits agricoles des pays en voie de développement aideraient ces derniers à accroître leur production et leur commerce et, partant, les ressources qu'ils pourraient consacrer à l'investissement. La libéralisation des marchés dans tous les domaines assurerait une meilleure division du travail, puisqu'elle permettrait aux pays de développer surtout les secteurs qui présentent pour eux la plus grande importance. Des mesures particulières sont nécessaires dans le cas des pays en voie de développement les moins avancés. L'Assemblée générale devrait prendre des décisions susceptibles d'orienter les prochaines négociations de façon que, dans ce secteur précis, les objectifs de la Stratégie en ce qui concerne les pays en voie de développement les moins avancés soient respectés. A cette fin, les mesures restrictives et les mesures de contrôle des importations et des exportations prises par les pays nantis devraient être éliminées en vue d'instaurer des relations commerciales plus saines et, par conséquent, normales.

14. Toutefois, il sera difficile de normaliser les relations commerciales si le système monétaire actuel est maintenu, en dépit des crises monétaires répétées qu'il a engendrées. La réunion annuelle commune tenue à Nairobi par la BIRD et le FMI du 24 au 28 septembre 1973 a prouvé qu'une communauté de vues est loin d'être atteinte entre les pays nantis et les pays en voie de développement. Une solution doit être trouvée à l'échelle mondiale; des ajustements particuliers introduits par certains pays ne pourront qu'être temporaires. Le système monétaire doit être réformé, compte tenu des intérêts de toutes les parties intéressées et le mécanisme des droits de tirage spéciaux devra être modifié pour permettre aux pays pauvres d'améliorer la situation de leur balance des paiements.

15. Les sociétés multinationales peuvent avoir des effets néfastes sur la planification du développement des pays de pénétration et notamment des pays en voie de développement. L'Assemblée générale devrait

adopter à la présente session une résolution qui limiterait les pouvoirs des sociétés multinationales et protégerait la souveraineté des Etats dans la planification de leur avenir économique et social.

16. Des mesures spéciales doivent être prises par les pays nantis et par les pays en voie de développement les plus avancés pour aider ceux qui sont les plus dépourvus à rattraper leur retard, conformément à la résolution 62 (III) de la CNUCED². Les pays sans littoral supportent par exemple des frais de transport qui grèvent parfois leurs marchandises importées ou exportées jusqu'à un tiers de leur valeur. Les pays voisins qui ont accès à la mer devraient les aider en appliquant au transit de ces marchandises les mêmes conditions qu'aux leurs propres.

17. En outre, comme l'a déclaré le Président de la République du Zaïre à l'Assemblée générale (2140^eme séance plénière), l'ONU devrait recommander que les Etats créanciers des pays affectés par la sécheresse dans la région soudano-sahélienne renoncent à leurs créances en guise de secours aux populations de cette région, de façon à accélérer leur retour à la vie normale. Il importera également d'analyser la situation en vue de prévenir d'autres catastrophes similaires, notamment sur le plan de l'alimentation, aussi bien dans la région soudano-sahélienne que dans d'autres régions du monde.

18. Pour conclure, M. Shiramanga fait observer que tous les orateurs précédents ont été d'avis que la situation économique qui règne actuellement dans le monde rend nécessaire une volonté collective des riches et des pauvres de changer la face du monde et d'instaurer une solidarité collective plus active. Il espère que la Commission parviendra à un consensus sur un programme concret dans cette croisade entreprise par l'ONU et ses institutions spécialisées contre le sous-développement et le déséquilibre socio-économique.

19. M. HOSNY (Egypte) dit que, pour produire des résultats positifs, l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement — qui est le plus important point (point 46) inscrit à l'ordre du jour de la Commission — doit être fondé sur une évaluation des réalisations et des retards enregistrés dans les pays en voie de développement, pris collectivement et individuellement, pendant chacune des périodes considérées. Il faut également déterminer si de nouveaux objectifs et de nouvelles mesures sont nécessaires dans un monde en voie de d'évolution. Bien entendu, l'objectif essentiel de la Stratégie, qui consiste à assurer un développement plus équilibré à l'échelle mondiale en vue de réduire les disparités existantes, reste valable.

20. La situation internationale générale s'est améliorée grâce à un certain nombre de faits propices survenus depuis l'adoption de la Stratégie. C'est tout d'abord l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, sa participation de plus en plus active à la coopération économique internationale et la diffusion croissante des concepts sur lesquels repose le processus de développement économique dans ce pays. Deuxièmement, la détente

entre les grandes puissances fait naître l'espoir que les immenses ressources gaspillées pour la course aux armements seront bientôt mises au service du développement. Troisièmement, les peuples et les gouvernements se rendent de plus en plus compte de l'interdépendance de leurs intérêts et de la nécessité de résoudre des problèmes mutuellement liés par une action mondiale concertée et ils reconnaissent qu'il convient d'observer les engagements énoncés dans la Stratégie si l'on veut maintenir un taux de croissance soutenu aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement.

21. L'approbation générale donnée par le Conseil économique et social à la notion de sécurité économique collective prouve que les gouvernements comprennent plus que jamais les exigences d'un ordre international naissant fondé sur l'équité et dont on peut dire que les conclusions et recommandations formulées au cours de plusieurs conférences internationales récentes sont d'importants piliers. De sensibles progrès ont été réalisés, en particulier lors de la deuxième réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Lima en novembre 1971, la troisième session de la CNUCED à Santiago en avril-mai 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en juin 1972, la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Georgetown en août 1972 et la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés, tenue à Alger du 5 au 9 septembre dernier. De plus, la communauté mondiale reconnaît l'urgente nécessité de réformer le commerce international et le système monétaire international et l'on admet généralement que les pays en voie de développement doivent effectivement participer sur un pied d'égalité à toutes les négociations pertinentes. On est convenu aussi que les négociations commerciales devront viser à assurer des avantages substantiels aux pays en voie de développement; reste à savoir dans quelle mesure on passera des déclarations d'intention aux actes.

22. Malheureusement, la situation des pays en voie de développement s'est généralement détériorée depuis les dernières années de la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Certains pays les plus riches ont, dans les domaines du commerce, du développement et du financement et en matière monétaire, suivi des pratiques qui ont nui si gravement à la structure économique internationale qu'elles ont compromis les possibilités d'une prospérité et d'une croissance soutenue à l'échelle mondiale. Le manque de confiance dans le système monétaire international et l'inaptitude à prendre des mesures efficaces pour y remédier ont déclenché une série de crises monétaires, et chaque réaligement de monnaies qui a suivi a érodé, en valeur, les réserves en devises des pays en voie de développement. L'inflation endémique dans les pays développés à économie de marché a contribué à détériorer davantage la balance des paiements et les termes de l'échange et à aggraver l'endettement des pays en voie de développement.

23. Simultanément, l'imposition de barrières tarifaires et non tarifaires par certains pays développés a considérablement compromis les possibilités d'exportation des pays en voie de développement, qui ne sont plus en mesure de financer les importations prévues de biens d'équipement, nécessaires pour mettre en œuvre leurs programmes d'industrialisation.

² Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. I : Rapports et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I.A.

Le prix de leurs importations de produits alimentaires de base a triplé au cours des quelques derniers mois. Le montant de l'aide publique au développement n'a atteint que la moitié de l'objectif fixé par la Stratégie, à un moment où le service de la dette grève de plus en plus lourdement les pays en voie de développement. Dans un certain nombre de ces pays, y compris l'Egypte, le service de la dette absorbe plus de 25 p. 100 des recettes d'exportation. Du fait de pressions inflationnistes de plus en plus fortes, on ne saurait dire que les transferts financiers à destination des pays en voie de développement aient augmenté en termes réels au cours des deux années considérées.

24. En dépit de ces obstacles, les pays en voie de développement ont fait dûment face à leurs engagements, atteignant un taux global de croissance de 5,4 p. 100 environ pendant la même période. Ce taux se situe cependant bien au-dessous de l'objectif minimum de 6 p. 100 fixé pour la deuxième Décennie et est sensiblement en baisse par rapport au taux de 6,2 p. 100 réalisé au cours des dernières années de la première Décennie. Du fait de l'expansion démographique, le taux de croissance du produit intérieur brut par habitant est en fait tombé à 2,5 p. 100 dans les pays en voie de développement en 1970-1972, la croissance ayant été nulle dans les pays les moins avancés et inférieure à 1 p. 100 dans les pays qui comptent les trois quarts de la population du tiers monde. En conséquence, le fossé entre les revenus des pays développés et ceux des pays en voie de développement ne cesse de s'élargir.

25. Le chômage continue d'augmenter dans les pays en voie de développement; le taux élevé de la croissance démographique dans la majorité de ces pays aggrave le problème. La conclusion à laquelle toutes les études démographiques ont unanimement abouti est la suivante : le développement économique et social accéléré est une condition indispensable pour que l'on puisse résoudre le problème de la population. Cependant, en ne réalisant qu'en partie les objectifs du développement on risque également d'aggraver la situation initiale avant d'obtenir des résultats positifs. Par exemple, le taux global de croissance de la population dans les pays en voie de développement au cours de la période considérée a atteint 2,7 p. 100 par suite de l'amélioration des conditions sanitaires et de l'abaissement du taux de mortalité infantile, ce qui n'est pas allé de pair avec le progrès économique et social nécessaire pour rétablir l'équilibre entre le développement et la croissance démographique.

26. La délégation égyptienne est extrêmement préoccupée par la situation précaire dans laquelle se trouvent les pays de la région soudano-sahélienne et l'Egypte leur a fourni une assistance en nature dans les limites de ses modestes possibilités. M. Hosny appuie les recommandations concrètes que le Président de la République du Zaïre a formulées à la 2140^{ème} séance plénière en vue d'améliorer la situation. Il faut trouver une solution durable à la crise alimentaire dans le monde. La délégation égyptienne appuie la recommandation faite par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés dans son programme d'action pour la coopération économique pour que soit organisée d'urgence, au niveau ministériel, une conférence mondiale de l'alimentation réunissant les Etats Membres de la FAO et de la CNUCED.

27. A sa cinquante-quatrième session, le Conseil économique et social a examiné les conséquences économiques et sociales du désarmement. Parmi les recommandations figurant dans le rapport³ du Groupe d'experts chargé d'étudier la question, l'une d'elles présente une importance particulière, à savoir que l'assistance économique fournie par les pays développés aux pays en voie de développement pourrait et devrait augmenter considérablement et devrait avoir un rang de priorité plus élevé dans la répartition des ressources libérées par le désarmement. S'il lui avait été donné suite plus tôt, un moins grand nombre de personnes seraient mortes dans la région soudano-sahélienne. La proposition que le Ministre des affaires étrangères de l'URSS a soumise à l'Assemblée générale le 25 septembre (2126^{ème} séance plénière), qui tend à réduire de 10 p. 100 les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et à utiliser une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement, constitue une importante contribution à la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts.

28. Les pays développés n'ont pas réalisé les objectifs monétaires et commerciaux fixés par la Stratégie. Les pays en voie de développement s'en inquiètent, craignant en particulier d'essuyer de nouvelles pertes du fait des réformes monétaires qui sont envisagées. Les pays en voie de développement sont représentés, quoique insuffisamment, au Comité des Vingt du FMI et ils participeront aux prochaines négociations commerciales multilatérales du GATT en 1974; ils insisteront pour que leurs intérêts soient pleinement pris en considération dans les deux séries de négociations. La déclaration économique adoptée par la Conférence d'Alger constitue une base solide pour la participation des pays en voie de développement aux négociations du GATT. La délégation égyptienne estime que le Conseil du commerce et du développement devrait coordonner la réforme du système monétaire international et les négociations commerciales multilatérales et qu'il faudrait mettre en place un dispositif efficace de coordination, avec la participation du Secrétaire général de la CNUCED, du Directeur général du GATT et du Directeur général du FMI.

29. M. Hosny insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'établir un lien organique entre les droits de tirage spéciaux et le financement additionnel du développement et il formule l'espoir que les dispositions définitives de la réforme monétaire feront tomber les réserves que certains pays développés ont formulées à ce sujet à Nairobi, lors de la réunion annuelle commune de la BIRD et du FMI. Le nouveau système monétaire devrait également comporter un dispositif de compensation automatique pour les pertes subies, du fait de la diminution de la valeur réelle de leurs recettes en devises, par les pays en voie de développement, notamment par ceux qui exportent des produits agricoles, du pétrole et des matières premières. Il faudrait également prévoir un dispositif automatique d'ajustement destiné à protéger les pays en voie de développement contre les pertes de revenus imputables aux fluctuations des prix et des exportations dans leurs échanges commerciaux avec leurs partenaires industrialisés. Ce dispositif pourrait revêtir la forme d'un financement compensatoire proportionné à

³ *Désarmement et développement* (publication des Nations-Unies, numéro de vente : F.73.IX.1), chap. V.

la dégradation des termes de l'échange ainsi qu'il est déjà prévu dans les arrangements que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole a conclus avec les sociétés pétrolières.

30. Le Groupe de travail créé conformément à la résolution 45 (III) de la CNUCED⁴ a accompli des progrès sensibles dans l'élaboration d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats et devrait achever ses travaux en 1974. Lorsque cette charte aura été adoptée et que tous les pays y auront adhéré, ce sera un instrument juridique ayant force obligatoire qui régira les relations économiques entre les Etats, et plus seulement un idéal.

31. L'aide étrangère aux pays en voie de développement, y compris les investissements privés étrangers, devrait être fournie sans léser les intérêts nationaux ou nuire aux ressources naturelles du pays hôte et sans coercition. Les pays en voie de développement s'efforcent d'éliminer les pratiques pernicieuses de certaines sociétés multinationales et de définir les conditions dans lesquelles les sociétés étrangères peuvent investir sur leur territoire. Le rapport établi par le Département des affaires économiques et sociales⁵ pour faciliter les travaux du Groupe de personnalités désigné en application de la résolution 1721 (LIII) du Conseil économique et social contient un certain nombre de recommandations sur les moyens de réglementer les activités des sociétés multinationales qui prennent en considération les intérêts de ces dernières et les droits souverains des pays d'accueil.

32. Depuis la révolution de 1952, l'Egypte s'est attachée essentiellement à accomplir des progrès dans les domaines social et économique en procédant à de profondes modifications de structure. En 1956, année de l'invasion de la zone du canal de Suez, les anciens obstacles qui empêchaient un développement économique régulier avaient été surmontés. La formulation et l'exécution, à partir de 1960, de plans généraux de développement ont stimulé l'économie du pays. Pendant la période 1960-1966, un taux moyen annuel de croissance de 6,5 p. 100 en termes réels a été atteint grâce à la contribution généreuse de l'Union soviétique, qui a aidé à créer un noyau de productivité dans l'industrie et l'agriculture, notamment par la construction d'un complexe sidérurgique et du grand barrage d'Assouan. On a également enregistré des améliorations prononcées dans les services sociaux, particulièrement en matière d'éducation et de santé publique. Le changement le plus important survenu dans la structure de l'économie a été dû à la part accrue de l'industrie dans le produit intérieur brut. Le grand barrage d'Assouan a fourni les ressources indispensables pour une croissance sans précédent de la production agricole, fondée sur la mise en valeur des terres et l'irrigation du désert. Une réforme agraire extensive et l'application de nouvelles techniques ont également amélioré la situation agricole.

33. La croissance de l'économie a, toutefois, enregistré un recul grave depuis l'agression israélienne de juin 1967, qui a provoqué la fermeture du canal de

Suez, l'occupation du Sinaï et le pillage de ses importants gisements pétroliers et minéraux, la destruction de certaines industries et le déclin du tourisme. Le maintien de l'occupation israélienne, s'accompagnant d'actes répétés d'agression contre les pays voisins, dont M. Hosny cite plusieurs exemples, prouvent d'une manière concluante qu'Israël a pour politique fondamentale d'empêcher les pays arabes d'améliorer leur niveau de vie dans la paix. La politique israélienne d'agressions répétées constitue un obstacle sérieux aux efforts de développement de ses voisins arabes et impose à leur économie un lourd fardeau, les obligeant à consacrer à la défense une partie des ressources destinées au développement. Le taux de croissance du produit national brut égyptien, qui était de 6,7 p. 100 en 1966, est tombé à 5 p. 100 après 1967. L'Egypte a dû consacrer à la défense presque deux fois plus de ressources qu'au développement.

34. L'occupation israélienne a empêché l'Egypte, la République arabe syrienne et la Jordanie d'exercer leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles, un droit qui a été à maintes reprises souligné par l'Assemblée générale. Loin de se conformer aux résolutions pertinentes de l'Assemblée, Israël pille les richesses naturelles des territoires occupés et exploite leurs ressources humaines, y trouvant une main-d'œuvre à bon marché. Israël a pillé les ressources pétrolières du Sinaï, d'où, selon les estimations, pendant la seule année 1972, il a extrait 35,7 millions de tonnes de pétrole brut évalués à 82,5 millions de dollars environ, et exploite les gisements sans se préoccuper de leur productivité future. Quand Israël a étendu ses revendications territoriales à la majeure partie du Sinaï égyptien en incluant dans ses annexions les gisements pétroliers de la péninsule, on n'en a pas été surpris. Le pillage des ressources des territoires occupés contrevient directement à la résolution 3005 (XXVII) de l'Assemblée générale, qui a lancé un avertissement contre ce genre d'exploitation.

35. L'occupation israélienne illégale a également eu des répercussions graves sur le développement de la plupart des autres pays. D'après une étude établie par la CNUCED, la fermeture du canal de Suez a provoqué une augmentation des frais de transport ainsi que des pertes annuelles de recettes estimées à 1,7 milliard de dollars. Les pays les plus gravement touchés sont les pays en voie de développement d'Afrique de l'Est et d'Asie du Sud-Est, qui continuent d'enregistrer une perte annuelle s'élevant approximativement à 560 millions de dollars. La perte enregistrée par l'Egypte a été plus importante car, si le canal était resté ouvert, les recettes annuelles auraient dépassé les 250 millions de dollars atteints en 1966. Jusqu'en juin 1967, la direction égyptienne du canal de Suez s'est activement occupée de mener à bien des projets d'amélioration. En 1966, on avait entrepris d'importants travaux que l'on prévoyait initialement d'achever en 1975, pour approfondir les chenaux du canal en vue de permettre le passage de pétroliers géants.

36. Il est essentiel, pour assurer la sécurité de la navigation dans le canal de Suez, que les territoires occupés soient restitués; cela a été mis en relief au cours de plusieurs réunions internationales importantes, y compris à la récente Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés; mais, en réponse, Israël a commencé à se préparer à une autre série d'actes d'agression au-delà des territoires

⁴ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I.A.

⁵ *Les sociétés multinationales et le développement mondial* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.II).

occupés. Les attaques lancées sur El Zaafarana et El Sukhna, le 6 octobre, sont liées à la politique israélienne visant à handicaper le développement des pays arabes, notamment de l'Égypte, étant donné que le nouveau projet d'oléoduc devait partir d'El Sukhna.

37. Dans ce contexte, la délégation égyptienne prie la Commission, compte tenu du paragraphe 5 de la Stratégie internationale du développement, d'évaluer les incidences néfastes de l'occupation des territoires arabes sur les efforts de développement des pays intéressés et de formuler les recommandations appropriées. Malgré les effets économiques de l'agression israélienne, l'Égypte est résolue à améliorer le niveau de vie de son peuple. Son plan décennal de développement pour 1973-1982 vise à doubler le revenu national, grâce à un taux de croissance moyen annuel de 7,2 p. 100. La production industrielle doit augmenter de 120 p. 100 et la production agricole de 50 p. 100; les services sociaux seront élargis et améliorés et de nouveaux emplois seront créés. Pendant la durée du plan, on compte que l'épargne intérieure quadruplera presque. L'investissement total de 7,5 milliards de livres égyptiennes échelonné sur la période de 10 ans considérée doit être réparti entre divers secteurs de manière à assurer une croissance équilibrée.

38. Toutefois, la récente agression israélienne a convaincu le monde entier qu'Israël n'a pas l'intention de se conformer à la Charte ou aux résolutions des Nations Unies. En violation des dispositions des résolutions 2949 (XXVII) et 3005 (XXVII) de l'Assemblée générale, Israël annonce aux plus hauts échelons gouvernementaux qu'il projette d'annexer une partie des territoires occupés, et il exécute en effet un programme qui prévoit l'annexion et l'intégration économique *de facto* de ces territoires. Pour ces raisons, l'Égypte a dû revoir ses plans d'investissement et de dépenses courantes afin de libérer d'autres ressources pour assurer sa défense. Tout en réduisant davantage les dépenses courantes, l'Égypte a modifié ses priorités en matière d'investissement en vue de maintenir en état la capacité productive existante, d'achever des projets en cours et d'en exécuter de nouveaux destinés à améliorer la structure de production. Au nombre des investissements prioritaires qui demeurent inchangés, il faut compter les projets relatifs à l'irrigation, l'assainissement des eaux, les centres de peuplement, les hôpitaux et les écoles. L'Égypte, pays d'Afrique, a été obligée d'entreprendre une guerre de libération. Lorsque son territoire sera finalement libéré, d'autres régions opprimées du continent seront bientôt délivrées de l'oppression, de l'*apartheid*, du racisme et de l'exploitation économique.

39. M. MÜEZZINOGLU (Turquie) constate que beaucoup de représentants qui ont pris la parole avant lui ont noté les effets positifs de la détente politique. Mais les promesses en ont été quelque peu éclipsées par la mauvaise tournure que les événements viennent de prendre au Moyen-Orient. La situation intéresse particulièrement la Turquie, pays voisin, et la délégation turque espère que le conflit actuel sera de courte durée et aboutira à une solution pacifique, équitable et honorable.

40. La détente politique a été accompagnée d'une évolution favorable des relations économiques internationales au cours de l'année écoulée. On peut noter en particulier l'expansion du commerce mondial, les

progrès accomplis sur la voie de négociations commerciales multilatérales ainsi que les travaux relatifs à la réforme monétaire et aux questions ayant trait à l'environnement. Mais des problèmes cruciaux sont aussi apparus au cours de la même période : l'inflation mondiale, la crise menaçante de l'énergie et une situation alimentaire mondiale alarmante.

41. La principale préoccupation de la Commission est cependant d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement. Les résultats qui ont été atteints jusqu'à présent sont quelque peu décourageants et font apparaître de graves carences aussi bien chez les pays développés que chez les pays en voie de développement. Ces derniers ont eu du mal à accroître leurs ressources financières intérieures et n'ont pas accompli les réformes nécessaires pour se développer rapidement, cependant que le courant de capitaux en provenance des premiers, en particulier l'aide publique au développement, restait bien en-deçà de l'objectif fixé. En outre, l'endettement des pays en voie de développement s'est aggravé. Il y a aussi des faits positifs : quelques pays développés ont exprimé leur volonté d'atteindre les objectifs envisagés dans la Stratégie; les opérations de la BIRD ont doublé pendant l'exercice quinquennal en cours et le montant des prêts accordés aux pays en voie de développement les moins avancés a triplé. Dans ce contexte, l'expansion du commerce extérieur mérite une attention particulière. Il faut prendre des mesures spéciales pour aider les pays en voie de développement à accroître leurs recettes d'exportation et à promouvoir leur développement économique. Les prochaines négociations commerciales multilatérales permettront de progresser dans ce sens; elles devraient non seulement favoriser l'expansion du commerce international mais aussi créer un nouvel esprit de coopération économique entre tous les pays, développés ou non.

42. Il est regrettable que le démarrage de la Stratégie ait coïncidé avec la dislocation du système monétaire qui avait été établi par les accords de Bretton Woods. La Turquie a accueilli avec satisfaction la création du Comité des Vingt dans le cadre du FMI; il est à son avis essentiel que la réforme envisagée du système monétaire tienne compte de la situation particulière des pays en voie de développement. Il est décevant de constater que le seul résultat obtenu à l'issue de la réunion annuelle commune de la BIRD et du FMI à Nairobi ait été la fixation d'une date limite; le retard qui est pris dans l'établissement d'un nouveau système monétaire affecte le développement des échanges mondiaux, en particulier le commerce extérieur des pays en voie de développement.

43. Les incertitudes du système monétaire aggravent l'inflation, dont les pays en voie de développement sont les principales victimes à cause de la faiblesse de leur économie. L'inflation importée en provenance des pays industrialisés complique encore le problème. L'essor actuel des prix des produits de base est temporaire et les avantages que les pays en voie de développement en tirent ne compensent pas leurs pertes sur les plans économique et social. Si l'inflation n'est pas maîtrisée, le développement ne pourra reposer sur aucune base solide.

44. La situation alimentaire mondiale est un problème qu'il faut traiter d'extrême urgence. La délégation turque se félicite donc de la réaction de la communauté

internationale et de l'Organisation des Nations Unies à la sécheresse qui a sévi récemment dans la région soudano-sahélienne et aux inondations du Pakistan. Elle appuie aussi la proposition visant à réunir une conférence mondiale de l'alimentation; une telle conférence pourrait aboutir à des résultats importants si elle abordait les problèmes dans le contexte global du développement international et non sur le plan sectoriel.

45. Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale s'est mieux équipée pour trouver des solutions aux problèmes du développement; pourtant, les objectifs n'ont pas été atteints et l'écart entre pays développés et pays en voie de développement ne fait que s'agrandir. Pour remédier à la situation, les pays en voie de développement devraient concentrer leurs efforts sur des points cruciaux, avec l'appui de la communauté internationale. Pour transformer, comme cela est nécessaire, la Stratégie internationale du développement et d'un vœu pieux en faire une politique opérationnelle, il faudrait qu'une meilleure compréhension mutuelle s'instaure entre les pays. L'heure est venue non seulement d'atténuer les tensions politiques mais aussi de créer un ordre économique meilleur et d'ouvrir de nouveaux horizons pour l'avenir. La délégation turque souscrit donc à l'appel qu'a lancé la récente Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés dans son programme d'action pour la coopération économique pour que l'Assemblée générale tiene une session spéciale consacrée aux questions économiques. L'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie doit également être améliorée et l'Organisation des Nations Unies est bien équipée pour entreprendre cette tâche. La délégation turque fait sienne l'opinion exprimée dans l'Introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation⁶ selon laquelle l'Organisation des Nations Unies "serait plus efficace si les Etats Membres étaient toujours prêts à user de leur influence pour faire appliquer les décisions de ses organes". Dans ce contexte, elle se félicite de l'élargissement du Conseil économique et social, qui le rendra plus représentatif des diverses régions ainsi que des systèmes économiques et sociaux et des niveaux de développement différents. Le Conseil devrait profiter de l'opération d'examen et d'évaluation pour exercer un rôle d'unification et de coordination au sein du système des Nations Unies.

46. M. ELIASHIV (Israël), exerçant son droit de réponse, regrette que le représentant de l'Egypte et les représentants d'un certain nombre d'autres Etats aient été incapables de résister à la tentation de formuler des allégations tendancieuses à l'encontre d'Israël devant une commission qui n'examine pas la situation au Moyen-Orient. La délégation israélienne a réfuté ces accusations à maintes reprises, et la question est traitée dans d'autres organes. Evidemment, les difficultés économiques que rencontrent les Etats arabes sont le résultat de l'attitude agressive qu'ils adoptent à l'égard d'Israël depuis 1948, et ils ne peuvent récuser leur propre responsabilité à cet égard. Si les délégations veulent connaître la vérité au sujet des allégations du représentant de l'Egypte, elles doivent consulter la lettre, en date du 7 octobre 1973, adressée par le

Ministre des affaires étrangères d'Israël au Secrétaire général⁷, dans laquelle il est établi clairement que les observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies peuvent confirmer que les hostilités ont été en fait ouvertes par l'Egypte et la République arabe syrienne. Il est manifestement impensable qu'Israël ait pris l'initiative des combats le jour le plus saint de l'année juive, le jour de l'expiation. Il est inutile d'en dire davantage; les faits exposés dans cette lettre sont parlants.

47. M. HOSNY (Egypte), se référant à la question de savoir si la Commission est compétente ou non pour examiner la question de l'occupation des territoires, renvoie le représentant d'Israël au paragraphe 5 de la Stratégie internationale du développement, où est soulignée la nécessité d'éliminer cette occupation, en même temps que le colonialisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*. L'Egypte a l'habitude d'entendre Israël déformer les faits. Les Etats arabes n'étaient pas les agresseurs quand, en 1956, Israël a collaboré avec deux grandes puissances pour envahir la zone du canal de Suez. Quant à la guerre de juin 1967, c'est seulement quand les militaristes israéliens ont écrit leurs mémoires qu'ils ont dit la vérité sur la question de savoir de qui était venue l'agression. Les délégations devraient lire la lettre, en date du 6 octobre 1973, adressée par le Ministre des affaires étrangères d'Egypte au Président de l'Assemblée générale⁸, où il est déclaré que l'Egypte a été attaquée ce jour-là par les forces aériennes et navales israéliennes.

48. M. HAMID (Soudan) signale que sa délégation est l'une de celles qui étaient visées par la déclaration peu convaincante du représentant du soi-disant Etat d'Israël. La délégation soudanaise n'a pas cédé à une tentation; elle a fait son devoir en révélant l'agression d'Israël et ses motifs inavoués d'expansion et d'annexion par la force du territoire d'autres Etats. Les violations de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies dont Israël s'est rendu coupable et le fait qu'il ait avoué à l'échelon gouvernemental le plus élevé son intention de ne pas tenir compte des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité constituent des motifs amplement suffisants pour justifier son expulsion de l'Organisation des Nations Unies.

49. Vu la relation généralement admise qui existe entre les questions économiques et les questions politiques, la Commission était certes habilitée à examiner la situation au Moyen-Orient, en particulier l'effet qu'exerce sur le développement des pays arabes l'annexion par Israël de leur territoire. Si le représentant d'Israël ne désire pas assister à la discussion sur ces bases, il est libre de se retirer.

50. M. ELIASHIV (Israël) indique que les déclarations des représentants de l'Egypte et du Soudan ne changent rien au fait que tout ce qu'ils ont dit s'inscrit dans une campagne de propagande menée en permanence contre Israël dans tous les organismes des Nations Unies et ailleurs, au détriment d'une discussion rationnelle. Il rejette toutes leurs allégations.

51. M. QUARTIN SANTOS (Portugal), exerçant son droit de réponse, rappelle qu'au cours de la discussion générale le représentant de la Zambie a mentionné les difficultés économiques de ce pays et en a rejeté en partie la responsabilité sur le Portugal. Si le

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 1A, sect. VII.

⁷ Document A/9204-S/11010.

⁸ Document A/9190.

représentant de la Zambie avait demandé des instructions détaillées à son gouvernement, les accusations qu'il a formulées n'auraient pas été confirmées.

52. M. CHILUBA (Zambie) se déclare convaincu que le reste du monde n'est pas aussi aveugle que quelques délégations auprès de la Commission semblent l'être et voit la position difficile dans laquelle la Zambie a été placée du fait des pratiques abominables, antichrétiennes et barbares du trio impie que forment le Portugal et ses alliés. La délégation zambienne ne voit pas la nécessité de répondre au porte-parole d'un tel régime.

53. M. QUARTIN SANTOS (Portugal) appelle l'attention du représentant de la Zambie sur un article publié dans la revue *Times* dans son numéro du

8 octobre 1973 qui, bien qu'il soit tout à fait sujet à caution et très partial en faveur de la Zambie, néanmoins mentionne l'aide que le Portugal a fournie à ce pays à une époque où il connaissait des difficultés économiques.

54. M. CHILUBA (Zambie) déclare que les principes sur lesquels la Zambie se fonde pour agir sont ceux d'un pays civilisé, acceptables par tous. La non-ingérence est sa règle et les efforts qu'elle fait pour sauvegarder son indépendance ne sont donc pas dirigés à l'encontre d'un Etat déterminé. Les dernières observations du représentant du Portugal ne méritent pas d'être relevées; le monde sait quelle est la vérité.

La séance est levée à 17 h 40.

1530^e séance

Mercredi 10 octobre 1973, à 10 h 55.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1530

Hommage à la mémoire de M. Wilfred C. Jenks, Directeur général du Bureau international du Travail

1. Le **PRESIDENT** rend hommage à la mémoire de M. Wilfred C. Jenks, directeur général du BIT, dont on a appris le décès avec une grande tristesse. M. Jenks avait beaucoup contribué en particulier à l'établissement de relations de travail harmonieuses entre les organismes de l'ONU et sa disparition est une grande perte pour la fonction publique internationale tout entière.

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse et mesures à prendre en sa faveur (A/9178, A/C.2/L.1290)

2. M. MORSE (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale) déclare que la situation de la région soudano-sahélienne représente pour la communauté internationale tout entière et pour l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale en particulier une occasion de se montrer à la hauteur de leurs devoirs car il incombe à tous d'agir de concert pour remédier à une des plus grandes tragédies qu'aient connue les générations actuelles.

3. Conformément à la résolution 1759 (LIV) du Conseil économique et social, en date du 18 mai 1973, le Secrétaire général a confié à la FAO la responsabilité des opérations de secours d'urgence dans les pays du Sahel. Bien avant, la FAO s'était penchée activement sur les problèmes causés par la sécheresse dans la région et le Directeur général de cette organisation avait créé le Bureau spécial pour les opérations de secours au Sahel. M. Morse, quant à lui, a été chargé par le Secrétaire général des mesures de redressement et de relèvement à moyen et à long terme.

4. Etant donné cette division des responsabilités, M. Morse demande que la parole soit donnée au responsable des opérations de secours de la FAO, M. J. V. A. Nehemiah, directeur du Bureau des affaires interinstitutions de la FAO, après quoi il reprendra lui-même la parole.

5. M. NEHEMIAH (Responsable des opérations de secours au Sahel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) tient tout d'abord à transmettre à la Commission les salutations du Directeur général de la FAO, qui a accepté de superviser personnellement les opérations de secours et de répondre au Secrétaire général de leur exécution dans le cadre des organismes des Nations Unies.

6. Le Bureau spécial de la FAO pour les opérations de secours au Sahel, dirigé par M. Nehemiah, a entrepris ses activités dans les quelques jours qui ont suivi l'accord conclu entre le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de la FAO à l'issue de leur réunion à Rome le 20 mai 1973. Dès le début, ce bureau a bénéficié et continue à bénéficier de la coopération de l'ONU, de tous les organismes intéressés, des représentants résidents du PNUD dans la région et des principaux donateurs qui ont participé très généreusement à l'effort de coordination.

7. Les cinq domaines d'activités principaux du Bureau sont les suivants : surveillance des expéditions de produits alimentaires et coordination du transport des céréales par chemin de fer, par route et par avion; fourniture de semences; fourniture d'aliments et de vaccins pour les animaux; coopération avec d'autres organismes des Nations Unies dans les domaines non agricoles tels que la santé; et rassemblement des renseignements concernant les activités de secours.

8. Grâce à une aide bilatérale et multilatérale appréciable, aux efforts remarquables des pays eux-mêmes — dont l'action dans certains cas a été l'élément crucial qui a permis de sauver des vies humaines — et à l'assistance et à la coordination qu'a